



**Trèbes.**

N° 01/2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 011-211103973-20260320-01\_2026-DE

SLO

FOLIO 3

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT MARS**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. GALY. SENTENAC. LAROCHE.  
MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. MITAIS. LAFON. SAINT-ANDRÉ. DE PRADO. NICOLAÏ.  
BEAUREPAIRE. DEZARNAUD. AZAÏS. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS.  
QUESNEL. GRAVES. CASTANS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME PEIX

PROCURATIONS :

MME PEIX à MME BILLECI

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

### **OBJET : Élection du Maire**

VU le code général des collectivités territoriales ;

Le président donne lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales puis demande s'il y a des candidats à la fonction de maire.

M. Éric MÉNASSI, tête de liste de « Trèbes Audacieuse », présente sa candidature.

Le président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés, à l'élection du maire.

Constitution du bureau

